

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 22 mai 2026****CONVOCATION**

Date : 13 mai 2026

Affichée le : 13 mai 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 31

Votants : 33

Pouvoirs : 2

Absent : 0

LISTE DES DÉLIBÉRATIONSAffichée et mise en ligne le :
29 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-deux mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Joël MOREAU – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Didier PILLETTE – Mme Nadège FAUL – M. Bernard BONI – M. Alphonse PAGNON – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Rodolphe MIET – Mme Sylvie BRIÈRE – M. François DELAIS – Mme Virginie GRANTE – M. Gérard BRUNEL – Mme Sophie-Anne GUILHAUME – M. Thierry MALHERBE – Mme Cécile PIGNOL-MASSON – Mme Carole BREVET – M. Arthur GILLET – Mme Lysiane RESSEGUIER – M. Jean DELCROIX – Mme Gaëlle LAZENNEC – M. Laurent MOLVOST – Mme Carole LE BOUILLONNEC – M. Alain KANJOU – Mme Martine LALO – M. Mathias COUMERT – M. Edwin LEGRIS – Mme Carine PELEGRIN.

Absents représentés

Mme Carole BOULANGER Pouvoir à M. Bernard BONI

M. Julien DOLFI Pouvoir à M. Rodolphe MIET

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2026-05-10

OBJET : SUBVENTION AU CINÉMA LE CONTI.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2251-4, R1511-41 et suivants.

Considérant que la commune de L'Isle-Adam s'investit depuis plusieurs années dans la culture soit à travers sa politique culturelle mise en œuvre par ses services soit via les associations adamoises. Le Conti seul cinéma du territoire adamois contribue également à l'animation culturelle et à la dynamisation d'une ville. Dans ce sens, la commune s'est battue pour qu'il perdure et se mobilise encore afin de le conserver notamment par l'intermédiaire de subventions.

Considérant que le cinéma Le Conti remplissant les conditions du législateur par son classement art et essai, la Ville de L'Isle-Adam peut envisager de l'aider financièrement en lui attribuant une subvention.

Considérant qu'il est donc proposé d'apporter au cinéma Le Conti une aide financière de 80 000€.

Considérant qu'il est nécessaire d'établir une convention entre la Ville de L'Isle-Adam et le Cinéma le Conti, afin de déterminer les modalités de ce partenariat.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide** de l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 80 000€ au profit de la Société SPECTA (Cinéma le Conti).

- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention définissant les obligations réciproques de chacune des parties.

Pour extrait certifié conforme,

 Le Maire,

Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance

Julita SALBERT